

UFR	SEGMI
MENTION	Management de l'innovation
Capacité d'accueil globale de la mention en M1	Se référer aux capacités votées dans l'annexe sur les capacités d'accueil en Master

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Paris Nanterre n°2018-156 relative aux admissions en Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat :

Mention	Management de l'innovation
Modalités de recrutement	Le recrutement repose sur une première phase d'examen des dossiers (admissibilité), puis sur une épreuve orale d'admission <u>pour les admissibles</u> uniquement (SEULS les candidats retenus après l'examen des dossiers de candidature sont conviés)
Critères de recrutement	Conformément à la délibération du CA, il est attendu des candidats qu'ils montrent l'adéquation de leur formation antérieure et de leur projet professionnel avec la formation visée.
	Mentions de Licences conseillées : - <i>Economie et gestion</i> Les candidats titulaires d'autres diplômes pourront également candidater (procédure de validation des acquis académiques ou des études antérieures, notamment).
	En matière d'acquis académiques, le recrutement se fondera sur la prise en compte des éléments suivants : - un goût affirmé pour la recherche qui sera démontré par la présentation de documents écrits (mémoire ou exposé) démontrant la qualité de réflexion, de recherche et d'écriture. - une curiosité permettant de se former par un parcours orienté recherche
	Les pièces constitutives du dossier sont : - Pièces communes aux candidatures de Master (détail sur http://masters.parisnanterre.fr) - Pièces spécifiques supplémentaires : Documents écrits (mémoire ou exposé) démontrant la qualité de réflexion et d'écriture du candidat, sa capacité à adopter une posture de recherche.
Dates de dépôt des candidatures	Se référer aux dates votées dans le tableau des périodes de candidatures en Master